



*Saint-Arnoult
en Yvelines*

Saint-Arnoult-en-Yvelines, le 26 février 2020

À

Monsieur Antoine PUJOL
36 rue Basse
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

V/Réf : Votre courrier du 06 février 2020

N/Réf : JCH/AD/2020000305

Dossier suivi par : Jean-Claude HUSSON

Service : MAIRE

✉ : ana.dantonnet@say78.fr

☎ : 01 30 88 28 85

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 06 février dernier concernant votre interrogation sur un éventuel départ de notre Chef de Service de la Police Municipale. Je tenais à vous préciser que notre administration répond aux courriers des habitants. Il n'est cependant pas possible de répondre à des questions que vous posez et qui, selon vous, intéressent les réseaux sociaux. La vie personnelle des agents n'intéressent que les agents.

Tels sont les éléments d'informations que je suis en mesure de vous communiquer.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,

Signé par : Jean-Claude HUSSON
Date : 26/02/2020
Qualité : Signature Maire

Jean-Claude HUSSON

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.